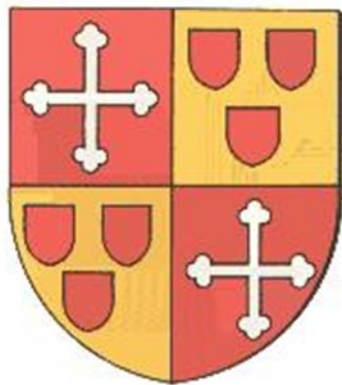


Commune de HOUSSEN

Bulletin de liaison municipale

S'DORF BLÄT



Février 2024
N°241

<http://ville-houssen.over-blog.fr>

 Mairie de Housсен

Distribué par les Conseillers Municipaux

Imprimé par les soins de la Commune, ne pas jeter sur la voie publique

Agenda février - mars 2024

Samedi 10 février 2024, de 10h00 à 12h00, Salle panoramique : Atelier couture spécial carnaval

Mardi 13 février 2024, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme

Vendredi 23 février 2024, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal

Samedi 24 février 2024, à 15h00, Salle des fêtes : Carnaval organisé par Les P'tits Houssenois

Samedi 02 mars et dimanche 03 mars 2024, Salle des fêtes : Bourse aux vêtements du FCOH

Mardi 05 mars 2024, de 16h30 à 19h30, Mairie : Don du Sang

Mardi 12 mars 2024, à 20h00, Mairie : Commission d'urbanisme

Vendredi 15 mars 2024, à 20h00, Mairie : Conseil Municipal

Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR)

Pour répondre aux dispositions de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER), la Commune de Housсен met à disposition de la population le projet de définition des Zones d'Accélération des Energies Renouvelables (ZAE nR) pouvant potentiellement accueillir des projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire.

La population est invitée à en prendre connaissance et à consigner ses observations éventuelles sur un registre mis à disposition **en mairie du lundi 05 au jeudi 22 février 2024 inclus**, durant les horaires d'ouverture au public.

Le dossier avec les ZAE nR projetées, complété des observations, sera ensuite soumis à l'approbation du Conseil Municipal.



JOB D'ÉTÉ



Tu as plus de 18 ans, tu es volontaire, curieux, houssenois ?
Tu as envie de découvrir le monde du travail ?

Alors n'hésite pas à intégrer le service technique communal pendant la période estivale (juillet-août).

Tu participeras activement à l'embellissement de ton village aux côtés d'une équipe dynamique.

Dépose sans plus attendre ta lettre de motivation et ton CV à la Mairie ou par courriel : accueil@mairie-houssen.fr.

**EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE HOUSSEN
SEANCE DU 11 JANVIER 2024**

MISE A DISPOSITION DES LOCAUX – CLUB-HOUSE'N

Le Conseil Municipal a décidé de mettre à disposition du Football Club Ostheim-Houssen (FCOH) et du Tennis Club Houssen (TCH) les locaux, annexes, parking et terrains du Club-House'n.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'établir une convention qui fixe les conditions de cette mise à disposition au FCOH et une convention qui fixe les conditions de cette mise à disposition au TCH.

Le Conseil Municipal,

DECIDE la mise à disposition du bâtiment, des annexes, du parking et des terrains sis lieudit Pfarrschlag, moyennant la prise en charge par les Associations, FCOH et TCH, des frais de chauffage, d'électricité, d'eau et de téléphonie ainsi que des frais d'entretien de l'ensemble des biens faisant l'objet de la convention.

DECIDE que la convention sera conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sur une durée maximale de 5 ans à compter de sa signature.

CHARGE Madame le Maire de préparer la convention de mise à disposition correspondante.

CHARGE Madame le Maire de soumettre lesdites conventions aux associations, FCOH et TCH, pour signature.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

MISE A DISPOSITION DES LOCAUX – PISTE DE QUILLES

Par délibération du 02 septembre 2022, le Conseil Municipal a décidé de renouveler la mise à disposition de l'Association « Quilles 2000 Houssen » des locaux de la piste de Quilles pour les entraînements et les matchs.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de revoir les conditions de mise à disposition.

Après réflexion, le **Conseil Municipal,**

DECIDE d'abroger la convention de mise à disposition signée le 21 mars 2023.

DECIDE de mettre à disposition de l'Association « Quilles 2000 Houssen » le bâtiment destiné à la pratique du jeu de quilles sis 82 rue Principale moyennant la prise en charge par l'Association des frais de chauffage, d'électricité, d'eau et de téléphone ainsi que des frais d'entretien de l'ensemble des biens faisant l'objet de la convention.

DECIDE que la convention sera d'une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sur une durée maximale de 5 ans, à compter de sa signature.

CHARGE Madame le Maire de préparer la convention de mise à disposition correspondante.

CHARGE Madame le Maire de soumettre ladite convention à l'association « Quilles 2000 Houssen », pour signature.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POPULATION INSEE

Madame le Maire communique au Conseil Municipal les nouvelles populations légales de la Commune en vigueur au 1^{er} janvier 2024 :

Population municipale :	2 394 habitants
Population comptée à part :	38 habitants
Population totale :	2 432 habitants.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de ces informations.



STATISTIQUES DEMANDEURS D'EMPLOI DANS LA COMMUNE

Nombre d'actifs (de 15 à 64 ans) : 1 299 (source INSEE 2020)	Novembre 2023	Décembre 2023	Janvier 2024
Femmes	46	37	40
Hommes	41	42	43
Total	87	79	83
Demandeurs d'emploi indemnisables	73	65	62
Demandeurs d'emploi non indemnisables	14	14	21

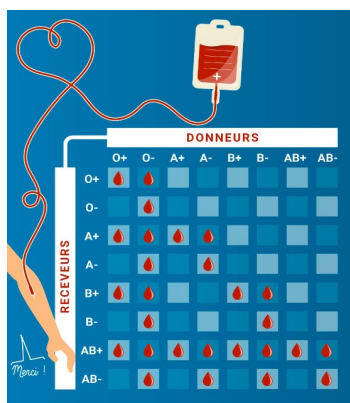
RECHERCHE PROFESSEURE DE FRANÇAIS

Habitante de la Commune recherche une professeure de français pour débutante (A1), sur Housson et ses environs.



CONTACT : 06.22.98.76.86.

DON DU SANG



Une collecte de sang est prévue
le **mardi 05 mars 2024**,
de **16h30 à 19h30**
à la Mairie,
13 rue Principale.

TAILLE D'ARBRES À DEMI-TIGES



La Société d'Arboriculture du Ried Brun et Environs procèdera
Samedi 02 mars 2024 à 14h00
à une démonstration de taille d'arbres fruitiers à demi-tiges au
verger communal, rue d'Ostheim.

Vous êtes tous les bienvenus !

Colmar Agglo finance vos covoits' quotidiens



Conducteurs,
Conductrices



100€ de Prime
Covoiturage*

Passagers,
Passagères

Un max de trajets **offerts**



COLMAR, LE 11 JANVIER 2024

CP - Colmar Agglomération lance son programme de covoiturage avec BlaBlaCar Daily

Depuis le 1^{er} janvier 2024, Colmar Agglomération soutient financièrement le développement du covoiturage sur son territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien avec l'application BlaBlaCar Daily. Grâce à cette aide, les conducteurs reçoivent en moyenne 2€ à chaque covoiturage et le trajet ne coûte que 0,50€ pour le passager.

Alors que la hausse des prix de l'énergie pèse sur les budgets des ménages, ce soutien est essentiel dans une région où l'usage de la voiture est prédominant pour se rendre au travail. En effet, sur le département du Haut-Rhin près de 79% des actifs se rendent au travail en voiture.

Colmar Agglomération est la 7^{ème} collectivité à déployer le service de covoiturage domicile travail Klaxit / BlaBlaCar Daily à l'échelle du département du Haut-Rhin, après Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération, les communautés de communes Pays Rhin-Brisach, Centre Haut-Rhin, Pays de Rouffach, Vignobles et Châteaux et la Région de Guebwiller.

Comment ça fonctionne ?

- **Les passagers et conducteurs téléchargent l'application BlaBlaCar Daily** et y indiquent leurs adresses de domicile et de travail ainsi que leur planning pour la semaine.
- **L'application met en contact les membres** qui empruntent le même itinéraire aux mêmes horaires. Les points de rendez-vous sont proposés automatiquement, avec le minimum de détour pour le conducteur.
- **Le conducteur reçoit une compensation de 2 € à 3 €** par trajet et par passager, selon la distance parcourue. **Pour les passagers, les 10 premiers trajets sont gratuits, puis au prix unique de 0,50 €.**

Exemples d'économies réalisées par les conducteurs

- Colmar > Houssen : le conducteur reçoit 2 € et le passager ne débourse que 0,50 € grâce au soutien de Colmar Agglo
- Colmar > Sélestat : le conducteur reçoit 2,5 € et le passager ne débourse que 0,50 € grâce au soutien de Colmar Agglo
- Colmar > Mulhouse : le conducteur reçoit 3 € et le passager ne débourse que 0,50 € grâce au soutien de Colmar Agglo

« Nous sommes ravis de collaborer avec Colmar Agglomération pour un développement rapide du covoiturage sur l'ensemble de son territoire, offrant ainsi une solution concrète pour le pouvoir d'achat des habitants et répondant aux enjeux urgents liés au climat. » précise **Adrien Tahon**, Directeur Général de BlaBlaCar Daily.

« En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, Colmar Agglomération est compétente pour promouvoir et développer des solutions alternatives à la voiture individuelle sur son territoire. Le covoiturage s'inscrit pleinement dans l'action 6 du Plan Climat Air Énergie Territorial de Colmar Agglomération « Lutter contre l'autosolisme », et est une solution que nous souhaitons proposer aux habitants. », indique **Éric Straumann**, Président de Colmar Agglomération.

100 € de Prime Covoiturage pour les conducteurs

Les automobilistes qui changent leurs habitudes de déplacement en partageant leurs trajets peuvent également recevoir la « Prime Covoiturage de 100 € » mise en place en janvier 2023 dans la cadre du plan national du covoiturage du quotidien. Les conducteurs peuvent en bénéficier en partageant pour la première fois dix trajets domicile-travail sur l'application BlaBlaCar Daily. Après quelques vérifications, la plateforme reverse la prime de 100 € directement sur le compte en banque du conducteur, en plus des économies déjà réalisées en covoiturant.



Samedi 10 février 2024

De 10h à 12h

**Salle des fêtes
4 Place du 18 Juin
HOUSSEN**

**Gratuit - Inscription obligatoire sur le site
de Colmar agglomération**

Détails de l'atelier sur www.agglo-colmar.fr/ateliers-zero-dechet

Atelier organisé, en partenariat avec votre commune, par Colmar agglomération dans le cadre du Programme local de prévention des déchets



FICHE D'INFORMATION

-ESCROQUERIE QISHING-

Le phishing par QR code...

Dans notre quotidien, le QR code simplifie la communication et l'information. Son utilisation est devenue quasi incontournable dans la restauration, la santé et bien d'autres domaines.

Son fonctionnement est des plus simples. Un pictogramme sert de lien pour vous renvoyer vers une application, un programme ou un site. Les escrocs ont vite compris l'intérêt de naviguer dans le sillon de ce succès technologique.

La dangereuse particularité du QR code tient dans le fait qu'il échappe à la majorité des antivirus. Il devient alors possible pour les escrocs :

- de vous renvoyer vers un faux site
- d'infecter votre appareil
- de récupérer vos données personnelles ou financières

Comment ça marche...



L'escroc génère un QR code renvoyant vers un site frauduleux ou un logiciel malveillant



Le QR code est placé dans un lieu public (parking, ascenseur, table de bar, affiche, etc.) ou il est envoyé par e-mail



La victime scanne le QR code et télécharge le fichier malveillant ou renseigne ses informations personnelles ou financières



L'escroc reçoit les données ou l'argent de la victime



Nos Conseils

- Vérifiez l'URL de la page web vers laquelle vous êtes dirigés.
- Méfiez vous des indices comme un QR code sur un autocollant.

Écoutez les victimes...



Loiret (45)

"Pour recharger ma voiture, je me suis stationné à une borne électrique. J'ai remarqué un QR code sur la borne de recharge avec un autocollant indiquant de scanner pour régler. Par la suite, j'ai été victime de plusieurs prélèvements frauduleux !"

Haute-Garonne (31)

"Dans l'ascenseur au travail, il y avait une affiche pour un jeu permettant de gagner un voyage. J'ai scanné le QR code pour participer, on m'a demandé des informations et le numéro de ma carte bancaire, le jour même j'ai été victime de plusieurs prélèvements !"

Seine-et-Marne (77)

"J'ai retrouvé un avis de contravention sous mon essuie-glace. Pour régler il fallait scanner un QR code présent sur le papier et enregistrer les références de ma carte bancaire. En fait j'ai subi une dizaine de prélèvements frauduleux."

Île-de-France (75)

"J'étais en terrasse d'un bar, j'ai passé ma commande via le QR code sur la table, mais ma commande n'est jamais arrivée au barman et ma carte a bien été débitée !"

INSCRIPTION AUX ÉCOLES

PRÉ-INSCRIPTIONS

Les pré-inscriptions des enfants entrant en 1^{ère} année de maternelle (nés en 2021) et des enfants nouvellement arrivés sur la Commune se dérouleront en Mairie du 12 février 2024 au 15 mars 2024, soit sur RDV, au 03.89.41.11.85., soit par courriel aux adresses suivantes : accueil@mairie-houssen ou mairiehoussen@yahoo.fr.

Un formulaire de pré-inscription sera alors à compléter et à nous retourner, accompagné d'une copie de votre livret de famille.

INSCRIPTIONS DÉFINITIVES

Les admissions définitives à l'école se feront :

Ecole maternelle :

Les lundis 06 mai ou 27 mai 2024, **UNIQUEMENT SUR RDV** auprès de Madame MOREIRA, Directrice, au 03.89.23.50.26.

Ecole élémentaire :

Les lundis 08 avril ou 15 avril 2024, **UNIQUEMENT SUR RDV**, auprès de Monsieur PANKUTZ, Directeur, au 03.89.23.21.22. (contact téléphonique uniquement les lundis).

Pour la journée d'admission à l'école, il faudra se munir :

- du certificat remis lors de la pré-inscription en Mairie,
- du carnet de vaccination de l'enfant
- éventuellement du certificat de radiation de l'école précédemment fréquentée.



Les enfants déjà inscrits dans l'une des deux écoles n'ont à se présenter ni en Mairie ni aux écoles, **à l'exception des élèves entrant au CP** qui devront se présenter lors de la journée d'admission à l'école élémentaire (sans inscription préalable en Mairie).

L'été approche : n'attendez pas pour renouveler votre carte d'identité ou votre passeport !

RÉSERVEZ
ANTICIPEZ
VOYAGEZ

Vérifiez dès maintenant la validité de vos titres d'identité. N'attendez pas le dernier moment pour les renouveler !



A l'approche des examens de fin d'année scolaire ou universitaire et des vacances d'été, vous êtes nombreux à faire renouveler vos cartes nationales d'identité (CNI) ou passeports.

Pour éviter que l'afflux de demandes ne conduise à des délais d'attente incompatibles avec les dates de voyage ou d'examen, il est conseillé de prendre dès à présent les dispositions nécessaires :

- en vérifiant la date d'expiration de vos CNI ou passeports ;
- en vous rendant, dans le cas où le renouvellement de votre CNI ou de votre passeport s'avère nécessaire, dans l'une des mairies équipées de stations biométriques (sur RDV obligatoirement).

ATTENTION, la Mairie de Houssen n'est pas équipée.

Liste des Mairies disponibles sur : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Il est recommandé de toujours déposer votre demande au minimum deux mois avant la date du voyage ou de l'examen pour lequel le titre est nécessaire.

Si vous envisagez un voyage même en Europe avec votre carte nationale d'identité ou votre passeport, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux Voyageurs-France-Diplomatie-Ministère des Affaires étrangères et du Développement international .

Pour en savoir plus :

<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/documents-officiels-a-l-etranger/>



LE FOOTBALL CLUB OSTHEIM-HOUSSEN

ORGANISE

Sa 20^{ème}

Bourse aux Jouets et Vêtements

Pour Enfants, Ados, Adultes

SAMEDI 2 ET DIMANCHE 3 MARS 2024
DE 09H00 à 15H00
SALLE DES FEIES
68125 HOUSSEN

OUVERTURE DE LA SALLE A 7H45
pour l'installation des stands

Toute table non occupée à 8h30 sera mise à disposition d'une autre personne

Buvette, Pâtisseries, Petite Restauration

Emplacements numérotés et limités
Tables mises à disposition

Coût de l'emplacement
12€ la table de 180 cm

Pour tout renseignement et inscription :

Mme KELLER Marion au 06 06 68 19 62 ou par mail foh.evenements@free.fr
9 rue de Jebosheim 68150 Ostheim

Bulletin d'inscription à retourner à l'adresse ci-dessus accompagné du *chèque au nom du FCOH*.

NOM PRENOM

ADRESSE

CODE POSTAL VILLE

PORTABLE MAIL

Réserve une table à la bourse aux vêtements qui aura lieu soit :

Le Samedi 2 MARS 2024 (cocher le(s) jour(s) souhaité(s))

Le Dimanche 3 MARS 2024

Joindre obligatoirement une photocopie d'une pièce d'identité

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement

Date Signature

CARNIVAL

LES P'TITS HOUSSENOIS

Samedi 24 février

15h à la salle des fêtes
cavalcade puis boum et goûter

(confettis autorisés
uniquement dans la salle)

Entrée gratuite, amenez des gâteaux à partager

